

Le bénéficiaire peut présenter son propre état sous réserve d'y faire figurer l'ensemble des rubriques suivantes

BENEFICIAIRE : POLE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE PARIS-EST		
DELIBERATION : N° CP2019-341 du 18 septembre 2019	N° DOSSIER IRIS : EX045306 - 16/06/2021	ENGAGEMENT COMPTABLE : 2019-IRIS-602520-1

ETAT RECAPITULATIF DETAILLE DES PAIEMENTS EFFECTUES

RAPPEL DU TOTAL APPARAISSANT SUR LA PRECEDENTE DEMANDE DE VERSEMENT (en €)				MONTANT HT	MONTANT TTC
NOM DU FOURNISSEUR	REF. DE PIECE DE DEPENSE	DATE DE PIECE DE DEPENSE	NATURE PRECISE DE LA DEPENSE		
TERRA FIRMA du 18/12/19	N° 22350	6/06/20	Facture Acompte : VERBATIM : Le jeu éducatif pour bonne aide entre aidés et aidants	3 704,00	4 444,79
FACILIEN	N° 2019158	6/06/20	Accompagnement Living Lab PSPPE et accompagnement mise en œuvre et animation des communautés d'aidants	5 833,33	7 000,00
TERRA FIRMA	N° 22467	30/04/21	Conception, rédaction, et validation en mode « Livin'Lab »	10 000,00	12 000,00
ANANIE	N° 2021-PSPPE	30/04/21	Réalisation de 500 Quiz / QCM	10 000,00	12 000,00
TERRA FIRMA	N° 22470	11/06/21	Expertises techniques pour développement digital	9 166,67	11 000,00
TOTAL A REPORTER SUR LA PROCHAINE DEMANDE DE VERSEMENT OU TOTAL DEFINITIF				38704	46 444,79

A compléter uniquement pour la demande de solde et s'il s'agit d'un organisme doté d'un comptable public

<p align="center">CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE</p> <p>Le bénéficiaire certifie que l'ensemble des dépenses ci-dessus listées sont réputées acquittées à la date du¹ 2/06/21</p> <p>A : Nogent sur Marne Le : 16 juin 2021</p> <p align="center">Pôle Santé Pluridisciplinaire Paris Est 188 Gde rue Charles de Gaulle 94130 Nogent sur Marne Association N° W942006769</p> <p>REVELLAT Evelyne, Présidente PSPPE Le représentant légal de l'organisme bénéficiaire (Nom, qualité, signature et le cas échéant cachet)</p>	<p align="center">CERTIFIE LA PRISE EN CHARGE DANS SA COMPTABILITE DES DEPENSES AINSI QUE LEUR REGLEMENT</p> <p>A : Le :</p> <p align="center">Le comptable public de l'organisme bénéficiaire (Nom, qualité, signature et le cas échéant cachet)</p>
---	--

¹ Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.